

AFFICHAGE DE POSTE
AFFICHAGE DU 30 AVRIL 2024 AU 14 MAI 2024, INCLUSIVEMENT.

TITRE DU POSTE :	Journalier et signaleur étudiant à la voirie
SERVICE :	Travaux publics
SUPÉRIEUR :	Contremaître aux travaux publics ou chef d'équipe
POSTE À COMBLER :	1
STATUT :	Étudiant saisonnier

TYPE DE POSTE

Saisonnier, temps plein, 40 heures semaine pour une période de 12 semaines
Horaire du lundi au vendredi selon la convention collective (art.11.03)

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du contremaître, le titulaire de l'emploi s'occupe de l'entretien et de la maintenance des équipements, parcs et immeubles municipaux. Il assure aussi l'entretien du réseau routier de la Municipalité.

A - RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

1-Entretien des chemins et routes, les réseaux et cours d'eau :

- Exécuter toutes les fonctions manuelles à l'entretien des travaux publics dans tous les services;
- Effectuer les vérifications préalables à l'utilisation des machines, équipements et outils de toute sorte, les nettoyer, les lubrifier, en remplir les réservoirs et informer le contremaître de toute déféctuosité;
- Faire la ronde de sécurité de chaque véhicule qu'il utilise comme prescrit par la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et informer son contremaître de toutes déféctuosités;
- Entretien des routes, trottoirs et bordures de chemins ;
- Entretien des fossés, ponceaux, bornes fontaines etc. ;
- Localiser et inspecter la signalisation routière et agir comme signaleur lors de travaux de la route ;
- Procéder à l'enlèvement des ordures, des différents objets et animaux morts qui nuisent à la propreté et à l'hygiène du milieu ;
- Aide à l'installation, l'inspection, l'entretien et la réparation des infrastructures d'aqueduc ;
- Aide au mécanicien, préposé aux parcs, aux chauffeurs, aux opérateurs, à l'opérateur d'usine ou à tout autre service de la municipalité sur demande de son supérieur;
- Procéder au démontage de barrages de castors, au besoin ;
- Peut être appelé à faire du déneigement à l'occasion.

2-Entretien des bâtiments et parcs :

- Effectuer des réparations de base en électricité, menuiserie, plomberie et peinture aux édifices municipaux ;
- Nettoyer régulièrement le garage municipal, les équipements et les autres bâtiments publics ;
- Signaler à son contremaître ou chef d'équipe, les correctifs à apporter ;
- Procéder aux réparations, rénovations ou corrections mineures des bâtiments ;
- Utiliser les outils et équipements nécessaires pour effectuer les travaux.

3-Maintenance générale :

- Faire l'entretien des terrains de la municipalité comme la coupe de gazon, l'entretien des parcs, maintenir la propreté ainsi que des travaux manuels avec certains outils spécifiques doit il doit effectuer la maintenance ;
- Faire l'entretien ménager du garage et du site de recyclage et conteneur semi-enfouie ;
- Entretien les escaliers et entrées des édifices publics en toute saison ;
- Aide l'acheteur-magasinier à prendre l'inventaire ;
- Signaler à son contremaître ou chef d'équipe, les réparations à effectuer.

Effectuer toutes autres tâches connexes nécessaires afin d'assumer les responsabilités dévolues à ce poste et à la demande de son supérieur immédiat.

B – QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Être étudiant à temps plein
- Être disponible de la fin mai à la mi-août 2024
- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Sens des communications et esprit d'équipe
- Excellente capacité physique
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide
- Expérience en matière de conduite de véhicules (ex. : tracteur avec zamboni, véhicules de service avec remorque, tondeuse, coupe bordures).
- Importance du service aux citoyens

C - SALAIRE

Selon la politique salariale des étudiants en vigueur, soit 17 \$ / heure.

Veuillez faire parvenir par courriel à rh@stah.ca ou par courrier au 1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0 au plus tard le 14 mai 2024, votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation avec la mention « **Journalier et signaleur étudiant à la voirie** » mettant en évidence vos compétences, vos connaissances et votre expérience.

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi, le masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats sélectionnés pour une entrevue.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 30 avril 2024

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe